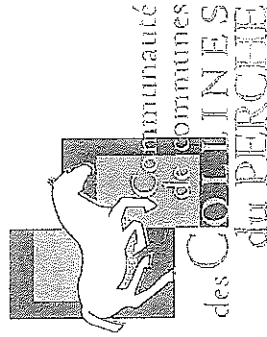


TABLE DES MATIERES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE..... 1
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE..... 3
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 MAI 2019 3
DECISIONS DU PRESIDENT 3
VOIRIE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE PROGRAMME BI-ANNUEL 2019-2020 3
SIGNATURE DU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE 4
QUESTIONS DIVERSES 4
Annexe 1..... 6
Annexe 2..... 8

Conseil communautaire du 13 juin 2019

20h15 – Salle des fêtes de Sargé-sur-Braye



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE
Baillou, Beatachéne, Boursay, Choue, Cormenon, Couétron-au-Perche, Le Gault-du-Perche, Le Plessis-Dorin, Le Temple, Mondoubleau,
Saint-Marc-du-Cor, Sargé-sur-Braye.

☎ 02 54 89 71 14
☎ 02 54 89 89 89
✉ dgs@ccc-collinesperche.fr
<https://collinesperche.jimdo.com>
36 Rue Gheerbrant
41170 MONDOUBLEAU

L'an deux mille dix neuf, le treize juin, à vingt heures quinze, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sargé-sur-Braye, sous la présidence de Monsieur Jean L'EBER.

Date de la convocation : 06/06/2019
 Nombre de membres en exercice : 37
 Nombre de membres présents : 30
 Nombre de membres ayant donné pouvoir : 3
 Nombre de membres suppléants : 1
 Nombre de suffrages exprimés : 34

Présents : M. LEGER J., M. Jean-Jacques PELLETIER, Mme Sylvie GODEFROY, M. Jean-Roger BOURDIN, M. François GAULLIER, Mme Christelle LETURQUE, M. Gilles BOULAY, Mme Joëlle MESSIE, Mme Claude JOSEPH, Mme Laura ABRESLON, M. Henri LEMERRE, M. Guy GOURDET, Mme Karine GLOANEC-MAURIN, M. Josse de WAILLY, M. Jacques GRANGIER, Mme Agnès de PONTBRAND, M. Bernard AUGIS, M. Carol BOURGEOIS, M. Daay BOLHOIRS, M. Jean-Jacques GARDERAT, Mme Sophie BOULAY, M. Serge RENAUT, M. Gérard PLATON, Mme Christine CHARREAU, Mme Claudine LENOIR, M. Jean-Noël THIBAUT, Mme Martine DESHAIVES, M. Bernard BOULAY, M. Alain VIRET
Absents : M. Roland BINGLER, Mme Josine LARDANS,
Absents excusés : M. Olivier ROULLEAU, Mme Agnès SURGENT, M. Gilles LEGAYE, Mme Brigitte PAVÉE
Toutefois : M. Olivier ROULLEAU à Mme Karine GLOANEC-MAURIN, Mme Agnès SURGENT à M. Serge RENAUT, Mme Brigitte PAVÉE à Mme Martine DESHAIVES.

APPEL

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité des personnes présentes et représentées

M. François GAULLIER en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 MAI 2019

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité des personnes présentes et représentées

le compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 9 mai 2019.

DECISIONS DU PRESIDENT

a) **Décision n° 05-2019** portant sur la réparation de la charpente de l'école du Gault-du-Perche

En date du 11 avril 2019, Monsieur le Président a procédé à l'acceptation de l'indemnité de remboursement par l'assurance Groupama d'un montant de 1 503,57 €. Cette indemnité est liée à la réparation de la toiture de l'école du Gault-du-Perche, suite à intempéries survenues dans la nuit du 30 au 31 octobre 2018, ayant emporté un morceau d'un mètre de fûtage en zinc.

b) **Décision n° 06-2019** portant demande de subvention auprès de la Direction de la lecture publique

En date du 21 mai 2019, Monsieur le Président a procédé, par délégation du conseil communautaire du 9 mai dernier, à une demande de subvention auprès de la DLP, pour un montant de 155 € dans le cadre de l'opération « Des Hommes et des arbres » à la médiathèque de Mondoubleau.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité des personnes présentes et représentées

APPROUVE les décisions n° 05-2019 et 06-2019 qui ont été prises par M. le Président.

VOIRIE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE PROGRAMME BIENNEUEL 2019-2020

Dans la prolongation des travaux d'entretien et de refécution de voirie d'intérêt communautaire sur le programme 2018-2021 et suivantes, le maître d'œuvre propose un chiffrage pour les 2 années à venir, sur les tronçons suivants :

Tranche	tronçons	2019	2020
11F	11F à Clouze (L'Autain)	montants estimatifs HT	26 100,00 €

11C 11 Clouze (Petite et Grande Galocherie)	6 670,00 €
11C 9 La Gault du Perche (hors St Avit)	27 900,00 €
11C 3 et 11C 13 Soudray - Baillon (tronçon complet)	4 402,50 €
	85 605,00 €
TC 1	60 670,00 €
TC 2	90 007,50 €
	8 400,00 €
	16 672,50 €
sous-total tranches conditionnelles	25 072,50 €
installations de chantier + signalisation	5 000,00 €
totaux annuels	90 742,50 €
	95 007,50 €

Monsieur le Président demande l'autorisation pour procéder à la consultation par voie de procédure adaptée entre le 17 juin et le 5 juillet 2019 et à signer tout document s'y rapportant.
 La réception des offres est prévue au plus tard le 5 juillet 2019 à 12h00 par voie dématérialisée.
 Le début des travaux est prévu en octobre-novembre 2019.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 A l'unanimité des personnes présentes et représentées

AUTORISE Le Président à lancer la consultation relative à cette opération et à signer tout document s'y rapportant.

SIGNATURE DU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Les contrats de transition écologique ont vocation à traduire l'ambition écologique fixée par le Gouvernement aux niveaux national et international.
 Ces dispositifs permettent un accompagnement des projets contribuant à la transition écologique et économique des territoires en constituant un réseau de collectivités qui s'inscrivent dans cette démarche et qui font preuve de leur engagement dans ces domaines.

Les territoires qui s'investissent dans ce dispositif bénéficient d'un accompagnement personnalisé, d'une coordination des acteurs institutionnels et d'une ingénierie renforcée par les services de l'Etat.
 L'objectif des CTE est de faciliter la transition écologique à l'échelle des EPCI (établissements de coopération intercommunale).

Le Pays vendômois a souhaité s'engager dans cette démarche. Le CTE est une démarche supplémentaire allant dans le sens d'une synergie entre les actions de transition écologique.

La durée de ce contrat est de 3 ans avec une évaluation à mi-parcours.
 A ce titre, le projet de gestion exemplaire des haies a été fléché pour être inscrit dans ce dispositif, parmi 25 autres fiches actions proposées sur l'ensemble du territoire du Pays vendômois.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 A l'unanimité des personnes présentes et représentées

APPROUVE les termes du contrat de transition écologique proposé pour le territoire du Pays vendômois.

AUTORISE le Président à signer ce contrat et tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

a. **Rencontre d'une délégation de la CCCP avec le Parc naturel Régional du Perche**
 Mme Gloanec Maurin apporte des explications suite à la rencontre du 22 mai qui s'est déroulée au siège du PNR du Perche, entre le Directeur du PNR et une délégation composée de Mme Gloanec Maurin, M. Granger et Mme Anne Colonna, DGS.
 L'objectif était de connaître l'avis du PNR sur une entrée éventuelle de communes de la communauté de communes, ainsi que les conditions d'éligibilité pour faire acte de candidature.

Mme Gloanec Maurin résume les conditions et précise que le PNR est très favorable à ce que des communes du territoire des Collines du Perche candidatent pour entrer dans le périmètre.
 A avant cette entrée, il est possible d'être reconnue comme commune associée au PNR, permettant de bénéficier de la promotion touristique mise en place par le parc.

Le résumé de cette rencontre est annexé au présent compte-rendu.

b. Marché médiéval et courses hippiques juin 2019

M. François Gaullier regrette le manque d'organisation et de communication entre les 2 sites de la Commanderie et du parc hippique, pour faire le lien entre les 2 événements du marché médiéval et des courses. La coordination des années précédentes n'a pas eu lieu et des agents étaient attendus sur le parc hippique alors que d'autres se sont rendus directement à la Commanderie.

c. Projet de classes à horaire aménagé

Mme Gloanec Maurin explique que dans le but de maintenir des enfants sur le territoire, il est proposé d'apporter une diversification des matières enseignées et une spécification sur des matières artistiques.

A ce titre, après une rencontre avec la Directrice académique pour le Loir-et-Cher et la coordinatrice de l'action culturelle et artistique sur le département, ce projet a reçu un accueil très favorable à la mise en place de classes à horaires aménagés sur l'un des sites pressentis parmi Couëtron-au-Perche, Mondoubleau et Sargé-sur-Braye.

Comme la démarche est un peu plus longue à mettre en place, le Département propose d'entamer cette action par un dispositif intitulé « Création en cours » qui permettrait d'accueillir dès la prochaine rentrée scolaire, un artiste en résidence dans une école, pour un enseignement artistique à l'année.

Le résumé de la rencontre est annexé au présent compte-rendu.

d. Ordures ménagères

M. Serge Renaudt demande à ce que le SMIRGÉOMES et le SICTOM interviennent lors d'un prochain conseil communautaire pour expliquer le processus de fusion entre les 2 syndicats, qui sera effectif au 1^{er} janvier 2020.

Il est convenu de prévoir cette réunion au début du conseil de communauté du mois de septembre, avec invitation des délégués municipaux désignés pour siéger dans les 2 syndicats.

e. Bulletin communautaire

Monsieur Platon regrette qu'aucune communication n'ait été transmise sur le projet d'édition d'un nouveau bulletin communautaire faisant l'objet d'un démarchage auprès des commerçants des environs.

Il aurait été préférable, suite à la communication, que le conseil puisse en discuter et délibérer sur cette décision, car certains élus de Mondoubleau ont été très surpris de s'entendre dire par des commerçants que leurs chèques ont été encaissés sans que les bons à tirer soient communiqués.

D'une manière générale, Monsieur Platon souhaiterait connaître les comptes-rendus des commissions qui se déroulent à la communauté de communes.

f. Installation d'un atelier-relais sur la zone artisanale de Sargé-sur-Braye

Monsieur le Président précise qu'un artisan plombier-chauffagiste souhaite s'installer sur la ZA de Sargé sur Braye. Des démarches seront mises en place très prochainement pour enclencher la construction d'un atelier relais.

g. Gens du voyage

M. le Président informe que des gens du voyage se sont introduits sur l'aire d'neuil fermée, en coupant la chaîne d'entrée. Ils se sont branchés sur l'alimentation électrique de la station d'épuration située à côté de l'aire. Les élus sont unanimes pour dire que le SIVOM devrait porter plainte, car des fils électriques ont été sectionnés.

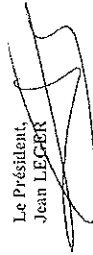
Les gendarmes sont intervenus rapidement et les gens du voyage sont repartis, mais d'autres ont tenté de s'installer sur la ZA de Sargé-sur-Braye.

Dates à retenir

- 15 juin : inauguration Grange de St Agil à 17h00,
- 17 juin : COPIL PLUJ 16h30 – Maison Gheerbrant
- 17 juin à 12h00 sur Youtube – chaîne Nota bene : diffusion de l'émission sur la Commanderie d'Arville, réalisés par le cinéaste Benjamin Billaud, dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil départemental.
- 18 juin : rencontre SNCF réseau pour la voie verte, 10h00 – maison Gheerbrant,
- 24 juin : bureau communautaire à 18h00 – Maison Gheerbrant,
- 28 juin 14h30 : retour des ABE sur les zones de protection des patrimoines – Maison Gheerbrant
- 4 juillet : conseil communautaire à 20h15 à la grange dimière de la Commanderie d'Arville
- 12 juillet à 10h : Commission Marchés publics – Maison Gheerbrant,
- 21 juillet : fête médiévale Arville.

Vu pour être affiché à Mondoubleau au siège de la communauté le 14 juin 2019.

Le Président,
Jean LEGER



Présents :

M. Denis Guillemain, Directeur du PNR du PERCHE,
Mme Karine Gloanec Maurin, Députée européenne, vice-président de la C. C. des Collines du Perche et adjointe au Maire de St Agil, commune déléguée de Couëtron-au-Perche,
M. Jacques GRANGER, Maire de Couëtron-au-Perche,
Mme Anne Colonna, DGS de la C.C. des Collines du Perche

Objectifs de la rencontre :

- Connaître les modalités d'entrée de nouvelles communes de la CCCP et/ou de la CCCP, dans le PNR du Perche,
- Evaluer les avantages et les contraintes pour une telle adhésion,
- Connaître la procédure et la démarche à adopter pour faire acte de candidature.

Mme Gloanec Maurin pose le cadre et rappelle que certaines communes de la CCCP avaient déjà été pressenties pour entrer dans le périmètre du PNR. Ces communes étaient Arville et Oigny qui étaient volontaires pour entrer dans le périmètre du PNR.

Mais à l'époque, la commune de Couëtron n'existait pas encore et les communes du Plessis-Dorin et de St Avit n'étaient pas d'accord pour entrer dans le PNR, causant une discontinuité territoriale entre le PNR et les communes d'Arville et de Oigny.

Aujourd'hui, une seule commune regroupe Oigny, Arville, Saint Avit, permettant d'éviter toute discontinuité territoriale, si Couëtron au Perche candidate.

M. le Directeur explique que pour entrer dans le périmètre du PNR, il faut respecter le principe de la double adhésion, qui consiste en une cotisation à hauteur de 1,30 € par habitant et par an pour les communes qui souhaitent en faire partie, adhésion à laquelle la Communauté de communes est tenue de cotiser pour un montant forfaitaire annuel d'une vingtaine d'euros pour son territoire.

M. le Directeur précise que la Commanderie d'Arville constitue un précieux patrimoine qu'il conviendrait de faire rayonner à l'échelle nationale et internationale pour sa richesse historique et touristique auprès de pays comme le Japon ou le Canada par exemple.

Seule commanderie conservée entièrement en France, Arville bénéficie d'un cadre favorable au développement d'activités patrimoniales et touristiques à relier au tourisme vert environnant.

En termes d'équipement touristique, la Commanderie constituerait donc pour le PNR une véritable porte d'entrée depuis le Loir-et-Cher.

Une entrée de Couëtron-au-Perche dans le Parc permettrait à ce site de bénéficier d'une visibilité démultipliée et d'une ingénierie pour le développement de ses activités.

Mme Gloanec Maurin précise que le CODIR de l'association a été récemment reconstitué et qu'un nouveau directeur est en voie de recrutement.

Pour entrer dans le PNR, il suffirait que Couëtron prome une délibération portant manifestation d'intérêt auprès du PNR pour être considérée comme commune associée, en attendant l'échéance de 2025 et la constitution d'un dossier complet de candidature pour entrer dans le PNR. Monsieur le Directeur précise qu'au regard des caractéristiques paysagères, patrimoniales de Couëtron et des communes environnantes, il ne devrait pas y avoir de difficulté particulière pour que cette candidature soit acceptée.

Dans un deuxième temps, il est proposé à M. le Maire de Couëtron de provoquer une rencontre sur la commune entre l'équipe du PNR et les élus communaux et communautaires. Cette rencontre pourrait permettre d'aboutir à une convention de commune associée au PNR.

Ce statut avant adhésion permettra déjà à Couëtron et aux autres communes volontaires de bénéficier de la visibilité promotionnelle du parc. Ces retombées pourraient être bénéfiques également pour les artisans locaux.

- 1) Délibération du conseil municipal portant manifestation d'intérêt pour une entrée au PNR Perche,
- 2) Rencontre avec quelques membres du bureau du Parc sur Couëtron et la Commanderie (1/2 Journée),
- 3) Mise en place d'une convention de commune associée

Les apports d'une entrée dans le PNR Perche :

- Une intégration de la commune à la communication touristique du Perche, et par voie de conséquence, un développement touristique et local du territoire.
- Estimation d'une retombée économique touristique d'environ 20 € pour 1,30 €/an/hab sur le territoire

- Bénéfice de l'ingénierie sur les appels à projet spécifiques aux PNR.

En termes de contraintes, les règles qui s'imposent sur le territoire d'un PNR sont celles du droit commun. En d'autres termes, il n'y a pas plus de contraintes à être situé sur le territoire d'un PNR que sur un autre hors PNR.

M. le Directeur précise qu'un cinquième environ du budget du PNR provient des fonds européens. Les postes des agents et chargés de missions bénéficient d'environ 30% de fonds européens.

Qu'est-ce que le Perche pour le PNR du Perche ? Quelle(-s) définition(-s) du Perche est donnée ?

Le Grand Perche est constitué des 2 périmètres des PEP. Il faut le distinguer du Perche historique qui est plus large et qui regroupe environ 196 communes, pour 88 appartenant au périmètre du PNR.

Le grand Perche est pris en compte par le PNR, mais il a la possibilité de s'élargir sur le Perche historique.

ANNEXE 2

Rendez-vous 7 juin 2019

KGM et Madame Christine Morin

Coordonnatrice de l'éducation artistique et culturelle du 41

Bureau : 02.34.03.90.83 ou Portable : 06.82.35.82.17

mail : christine.morin@eac-orleans-tours.fr

Contexte

Suite au rendez-vous avec Sandrine Lait, directrice académique 41 pour un projet de classe à horaire aménagé musique (CHAM), Madame Morin a souhaité rencontrer la Communauté de Communes pour avancer sur le projet.

La demande émane de certains parents et elle a pour objet d'offrir aux élèves la possibilité supplémentaire d'une éducation artistique et aussi de recevoir des élèves sur le territoire rural.

La directrice départementale a été très sensible à notre démarche, elle en a fait part à Madame la Rectrice qui y est tout à fait favorable.

Dans un premier temps l'action peut être mise en place au niveau élémentaire mais l'internat du collège est un atout pour poursuivre au niveau supérieur.

La Classe à horaire aménagé

La mise en place sera assez longue et ne pourra prendre effet pour l'année scolaire prochaine, cela demande une bonne préparation pour choisir la thématique (nous avons demandé une classe à horaire aménagé musique mais cela peut être aussi danse ou patrimoine ou sciences – dans le département il y a déjà une classe musicale à Blois et une classe théâtre à Morée), pour choisir l'école qui pourra accueillir et pour convaincre un opérateur culturel reconnu par les deux ministères (Éducation nationale et Culture) qui accompagne la classe, c'est une obligation. Nous avons la chance d'avoir l'Echallier qui est inscrit dans le Protocole+ EAC (éducation artistique et culturelle).

Si nous restons sur l'idée d'une CHAM musique ou chant, nous devons prendre contact avec le conservatoire de Blois dont c'est la mission d'accompagner cette action.

Mais il peut y avoir d'autres thèmes : Arts plastiques avec la maison de la BD à Blois – Musée avec le Château de Blois- Environnement avec La Maison botanique (EDD)- Architecture avec le CAUE...

L'année scolaire 2019-2020 sera donc une année de réflexion pour trouver la meilleure formule mais nous avons le fort soutien du rectorat.

La proposition du rectorat « Création en cours »

Dans l'attente, le rectorat nous propose de mettre en place avec la DRAC Centre Val de Loire, un dispositif « Création en cours » qui permettra d'accueillir dès l'année scolaire 2019-2020 une résidence d'artiste dans une des écoles de la Communauté de Communes.

Le principe est une résidence sur toute l'année avec des présences assez longues et régulières d'un jeune artiste qui vient d'être diplômé d'une école supérieure nationale d'art et qui a obtenu une bourse pour cette action après dépôt d'un projet auprès du Ministère de la culture.

Ce sont les deux ministères qui choisissent l'artiste, le domaine artistique et l'école qui peut accueillir.

L'inspectrice académique Madame Aquaviva a proposé les écoles suivantes sur notre Communauté de Communes :

- 1- Couëron au Perche
- 2- Mondoubleau
- 3- Sargé sur Braye

Le coût financier pour la collectivité est l'hébergement de l'artiste.

Label 100 % EAC

Madame Morin demande aussi à ce que nous puissions candidater au label 100% EAC (éducation artistique et culturelle) soutenu par les deux ministères et qui *garantit 2 heures de pratique artistique hebdomadaire à tous les enfants d'une collectivité.*